



MERCUROL
VEAUNES

Coeur du Pays de l'Hermitage

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

N° 48/2024

OBJET : CIRCULATION-ROUTE DE VEAUGRAND

Le Maire de la Commune de MERCUROL-VEAUNES,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales modifiée ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-4 ;

Vu le code de la route et notamment les articles R 110-1 et suivants, R 411-5, R 411-8,

R 411-18 et R 411-25 à R 411-28 ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, (livre I - quatrième partie - signalisation de prescription) approuvée par l'arrêté interministériel du 7 juin 1977 modifiée et complétée ;

Vu la demande de travaux présentée par l'entreprise COLAS domiciliée TSA 70011 69134 DARDILLY Cedex, en date du 20 mars 2024 pour des travaux de fibre optique.

Considérant que pour permettre l'exécution de ces travaux et assurer la sécurité des usagers et riverains de la voie ainsi que celle des agents de l'Administration et de l'entreprise en charge des travaux, il y a lieu de réglementer la circulation selon les dispositions suivantes :

ARRETE :

ARTICLE 1^{er} : Les travaux empièteront sur la chaussée, la circulation sera interdite, une déviation sera mise en place par les routes adjacentes. Cette réglementation sera applicable du 8 avril au 31 octobre 2024.

ARTICLE 2 : La signalisation au droit et aux abords du chantier sera mise en place, maintenue en permanence en bon état, adaptée pendant les interruptions et enlevée à la fin des travaux par les personnes chargées du chantier. Elle sera conforme aux prescriptions de l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire approuvée par l'arrêté du 6 novembre 1992 modifiée et complétée.

L'entreprise COLAS sera tenue responsable de tous les accidents pouvant survenir du fait de l'exécution de ces travaux.

ARTICLE 3 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie,
- Entreprise COLAS.

Fait à Mercurol-Veunes, le 27 mars 2024

Le Maire,
Michel BRUNET

